



## Conseil économique et social

Distr. générale  
31 mars 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen ministériel annuel : « Mise en œuvre  
des objectifs convenus et des engagements pris  
sur le plan international en matière de développement  
durable »**

### **Déclaration présentée par la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2008/100 (à paraître).



## Déclaration

### **Recommandations formulées par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Institut asiatique de technologie à la table ronde de la région de l'ASEAN sur le thème « Effort de sensibilisation et d'information mené par le Conseil économique et social en vue d'assurer la promotion et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »**

Nous, participants à la table ronde de la région de l'ASEAN tenue les 24 et 25 mars 2008 à l'Institut asiatique de technologie, **nous engageons à contribuer à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.**

Ayant examiné la Déclaration du Millénaire signée en 2000 et le plan de campagne de 2001 visant à assurer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement que se sont fixés les Nations Unies, ainsi que l'importance que revêtent ces objectifs dans les domaines du renforcement des capacités, de l'éducation et de l'information, et tenant compte des nouveaux aspects du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social et de l'examen ministériel annuel, notamment du thème de 2008 intitulé « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable », qui vise à assurer l'application intégrale et rapide des buts et objectifs établis lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, nous sommes convenus de ce qui suit :

1. Nous appuyons la création, à l'Institut asiatique de technologie de Bangkok, du Centre d'excellence régional de l'ASEAN sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui contribuera à la promotion de ces objectifs dans toute la région ainsi qu'à la sensibilisation et la formation à ces questions. Ce centre développera en étroite collaboration avec les parties prenantes présentes sur le terrain des modules, du matériel et des outils pédagogiques qui serviront à sensibiliser les gouvernements, les établissements universitaires, la société civile et les organisations non gouvernementales aux objectifs du Millénaire pour le développement, et viendront ainsi compléter des initiatives analogues menées par d'autres centres d'excellence situés ailleurs dans le monde.
2. Nous sommes conscients des résultats obtenus par la région de l'ASEAN dans le domaine du développement économique et social ainsi que des écarts qui existent entre les différents niveaux de développement atteints par les pays de cette région, et nous réitérons notre volonté résolue d'accomplir des progrès importants dans notre lutte contre la pauvreté et la faim, et d'aider les pays de l'ASEAN qui en ont besoin à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.
3. Nous soulignons que la promotion de la parité des sexes et la démarginalisation des femmes sont des éléments communs à tous les aspects couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement, envisagés tant sous l'angle des droits de l'homme qu'en liaison avec la Déclaration du Millénaire. Ces éléments sont interdépendants et étroitement liés à des textes tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le

---

Programme d'action de Beijing, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et d'autres engagements contractés à l'échelle internationale.

4. Nous sommes conscients de l'importance que revêt l'environnement en tant que fondement du développement durable et du progrès équitable dont tous les objectifs du Millénaire pour le développement cherchent à assurer la promotion.

5. Nous réitérons l'importance que revêtent les aspects des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs au partenariat mondial pour le développement, notamment la déclaration ministérielle de 2007 publiée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social, et nous sommes résolus à renforcer, dans toute la région de l'ASEAN, à l'échelle tant internationale que régionale et sous-régionale, les liens de partenariat unissant un large éventail de parties prenantes, afin de défendre efficacement les objectifs du Millénaire pour le développement et d'en assurer la réalisation effective, en renforçant notamment la responsabilité sociale des entreprises.

6. Nous soulignons qu'il importe de proposer des approches pédagogiques pertinentes et novatrices adaptées aux objectifs du Millénaire pour le développement, en collaboration avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, la société civile, le secteur privé et certains organismes internationaux. À ce propos, nous nous félicitons du dialogue qui s'est engagé à la table ronde sur la mise au point de programmes et de modules pour la conception d'instruments de sensibilisation et de formation aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui seront évalués à des fins d'accréditation par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et proposés par le Centre d'excellence régional de l'ASEAN sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Nous remercions le Secrétaire général de l'ONU de son soutien à la présente initiative. Nous saluons également les efforts déployés par le Réseau régional informel ONU-ONG, le Chapitre asiatique de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies et l'Institut asiatique de technologie, pour rendre cette coopération possible et permettre la mise en œuvre de cette initiative novatrice.